



Bulletin municipal de **VEBRET**

N° 37



Silo



Copeaux de bois



Réseau bois : la chaudière chauffe désormais les 4 bâtiments communaux.

2^{ème} semestre 2013

Renseignements utiles :

Mairie et agence postale : - Ouverture du lundi au vendredi : de 9 h à 12 h et 14 h à 18 h.
Tél. : 04 71 40 20 86. Fax : 04 71 40 22 30.

- Permanence de Mme Le Maire : tous les lundis et les soirs à partir de 17 h 30.

Le bulletin municipal est édité sur papier par nos soins. Il en existe une version sur le site de la mairie à l'adresse suivante : <http://pagesperso-orange.fr/mairie.vebret/bulletin.htm>

Rappel : La richesse du contenu du site (adresse : <http://perso.orange.fr/mairie.vebret>) et du bulletin municipal est fonction de la participation de tous ceux qui possèdent des informations (particulièrement les responsables des associations de la Commune) et qui voudront bien les transmettre, soit à la mairie par courrier (ou par courriel), soit par l'intermédiaire des élus ou de la secrétaire de mairie, soit à cette adresse mail sitemairie.vebret@orange.fr.

Les visites sur le site de la Mairie : Après 5 ans ½ de fonctionnement, le site de la mairie a eu 5643 visites (au 18/12/13) (*Même si on vient plusieurs fois dans la journée, ou sur plusieurs pages, Orange ne compte qu'une visite par jour par ordinateur*).

Le 12 janvier 2012 : 2661 visites soit une moyenne de 766 par an

Le 10 janvier 2013 : 4195 soit 1534 pour l'année.

Le 18 décembre 2013 : 5643 soit 1448 pour 11 mois.

Après des débuts assez timides, les consultations ont bien progressé. Encourageant ! Cela incite à étoffer le contenu et à le rendre plus réactif. L'ère internet s'installe même dans les petites contrées.

Sommaire

2	<i>Renseignements utiles</i>	3	<i>Mot du Maire</i>	3	<i>La page d'Éliane</i>
5	<i>50 ans de RMCL</i>	7	<i>Communiqué CCSA - Réunion du SIDRE</i>	7	<i>Temps d'Activités Périscolaire</i>
9	<i>Conte de Noël des CE (TAP)</i>	11	<i>Le réseau bois (enquête TAP)</i>	13	<i>Bibliothèque municipale - marché : Communiqué Préfecture Les travaux - Voierie : Assainissement Nom des rues - Cimetière</i>
14	<i>La restauration scolaire.</i>	16	<i>Le repas des aînés</i>	16	<i>Le repas de Noël de l'école</i>
17	<i>Conseil municipal 02/07/13</i>	18	<i>Conseil municipal 12/09/13</i>	19	<i>Conseil municipal 15/11/13</i>
20	<i>Comité animation & loisir</i>	21	<i>Ass. Anciens Combattants</i>	21	<i>Amicale parents d'élèves</i>
22	<i>Entente sportive Vebret-Ydes</i>	22	<i>Club les Bruyères de Vebret</i>	22	<i>Amicale des Diables Bleus</i>
24	<i>La vie qui passe</i>	25	<i>Notre passé : Nos cimetières (suite)</i>	29	<i>Jeux</i>

Rédaction

–Documentation et articles : Mairie de Vebret (Mmes Bernard, Bhaud, Ponty) et les responsables des associations.

Publication & mise en page : Denis Letemplier.

Imprimé par nos soins.



Le mot du Maire :

Chers administrés (ées)

*Fin d'une année,
Début d'une autre,
L'hiver est arrivé, notre campagne a revêtu son manteau blanc
Nos enfants sont ravis, le père Noël va bientôt passer... !
Le soleil brille et la grisaille ne s'installera pas dans nos cœurs*

Réagissons - Positivons !

L'implication et la motivation de l'équipe municipale qui m'entoure sont autant de raisons de vous rappeler que nous mettons toute notre énergie, toutes nos compétences, et tout notre cœur au service de notre commune et de l'ensemble de ses habitants.

Je peux me féliciter du travail accompli, même si je sais qu'il reste beaucoup à faire, nos actions vont toujours dans le sens de l'intérêt général, et l'amélioration de votre quotidien.

Tous les ans, nous avons eu la volonté d'améliorer votre qualité de vie tout en garantissant une situation financière saine, sans augmenter les taux d'imposition et sans avoir recours à l'emprunt.

Nos inquiétudes sont grandes concernant les futures ressources des collectivités. Le désengagement de l'État, le gel des dotations et les nouvelles réformes successives, nous imposent de lourdes charges qui ne cessent d'augmenter. Espérons que la commune saura s'adapter et que :

« Il continuera à faire bon vivre à VEBRET »

Le Conseil Municipal et moi-même seront heureux de vous accueillir autour d'un verre pour fêter la nouvelle année et pour ceux qui le souhaiteront, une visite de la chaufferie sera programmée

Samedi 04 janvier 2014 vers 11 h

Salle des gîtes

Bonnes fêtes de fin d'année à tous et à vos familles.

Votre dévouée Maire
Ch BERNARD

La page d'Éliane

LES BULBES

Le bulbe est une pièce souterraine qui permet la reconstitution de ses parties aériennes (feuilles et fleurs), les feuilles charnues assurent la protection et la nutrition du bourgeon qui donnera la future plante.

Les espèces botaniques peuvent être laissées en place, les autres doivent être sorties de terre afin d'éviter qu'elles ne dégèrent. C'est pourquoi, il est important de bien choisir ses bulbes, ils doivent être indemnes de taches, symptômes de maladie.

Le **calibre et la consistance, ainsi que l'état sanitaire** sont primordiaux.

Plantez les aussitôt l'achat effectué pour qu'il profite de la chaleur de la terre encore chaude, à l'automne, avant les premières gelées. Si cela n'est pas possible, entreposez-les dans un local aéré, mais le moins longtemps possible.

La meilleure façon de procéder est de prendre à deux mains, deux grosses poignées de bulbes, de les laisser tomber à terre et de les planter à leur point de chute.




Groupez vos bulbes au pied des arbres, dans une haie ou dans un coin où l'herbe pourra devenir folle et préservera la surface unie de vos tapis verts.

Pour les gros bulbes, **vous pouvez faciliter vos plantations, en groupant des narcisses ou des jonquilles avec des tulipes en leur milieu. Les lis doivent être plantés à une profondeur de 20 cm; les autres bulbes à 2 ou 3 fois leur hauteur.**

Pour les petits bulbes, **crocus, etc...plantez- les en une seule fois.**

bulbes	Les tulipes	Les jacinthes	Les narcisses	Les crocus
Calibre	11-12	18-19	12-14	8-9

CALENDRIER DE FLORAISONS DES BULBEUSES

	MOIS	NOM DES BULBEUSES	HAUTEUR DES PLANTES
	FEVRIER	Aconit d'hiver Crocus Iris reticulata Perce neige	10 cm 10 à 20 cm
	MARS	Anémones de Caen, A Blanda, A sylvatica, scille. jacinthes, muscaris, tulipes hâtives. Narcisses	10 à 15 cm 40 cm
	AVRIL	Couronne impériale, fritillaire Fritillaire meleagris	80 cm 15 cm
	MAI	Fin des narcisses et des tulipes Iris bulbeux de Hollande ou d'Espagne Renoncules	
	JUIN	Aulx décoratifs, hauts Début des lis: Lis candidum	50 cm à 1 m 1 m à 1 m 50
	JUILLET	Glaïeul, Jacinthe du cap ou galtonia Lys henryi, lys tigrinum, monbretia Ornithogale ou dame de onze heures Tigridia	1 m 1 m à 2 m 50 cm 30 cm
	AOUT	Lys auratumplatyphilum Lis speciosum rubrum Crinum	1m à 1m50 1m 60cm
 <i>Lis regale royal</i>	SEPTEMBRE	Cyclamen de Naples Colchique Crocus d'automne Nerine bowdenii	10 à 15 cm 50 à 60 cm

Bibliographie: *l'ami des jardins et de la maison (1999)*, - *votre jardin et vous Princesse de Caraman Chimay(1970) - conseil vidéo jardinage « mon éden » (novembre 2013)*

Les faits marquants du 2^{ème} semestre 2013

RMCL a 50 ans

Entre 450 et 600 personnes ont participé à la réception organisée le 27 septembre 2013 sur le site RMCL pour fêter le cinquantième anniversaire de la seule grande entreprise de la commune. Avec ses 80 salariés, l'entreprise de Vebret est un fleuron de l'économie locale. « Réunir autant de personnes à Vebret prouve que l'entreprise à une belle notoriété », mesure le directeur Jean-Louis Graffouillère.



L'origine de RMCL.

Tout commence avec la construction du barrage de Bort qui s'étale de 1942 à 1952. L'entreprise Lantrua et Olivier se crée vers 1945 à Bort-les-Orgues et effectue des travaux de terrassement et de génie civil sur le barrage. En 1953, elle acquiert un terrain au lieu-dit "Gare d'Antignac - Vebret". Cet emplacement a été acheté à l'entreprise Fougerolles qui l'avait aménagé pour réceptionner le matériel et les matériaux (surtout le ciment), nécessaires à la construction de la conduite forcée déviant la rivière "La Rhue" dans la retenue du barrage de Bort. À l'époque les liants routiers chauds (bitume et goudrons) étaient acheminés par wagons-citernes. Vers les années 1955 à l'instigation de l'ingénieur TPE de Saignes, l'administration des Ponts et Chaussées du Cantal demande à l'entreprise Lantrua et Olivier de réceptionner et de dégourdir les liants pour les mettre dans les répandeuses du Parc Départemental.

Ensuite, l'idée de faire des émulsions et copier Colas germe. L'entreprise Lantrua et Olivier investit donc à la fin des années 50 pour fabriquer des émulsions avec l'achat d'un groupe et monte une équipe de répannage, car les communes avoisinantes commencent à revêtir leurs chemins.

L'essor de RMCL :

Colas présent dans le département du Cantal depuis 1930, grâce à son usine d'émulsion située au Rouget (une des plus anciennes Société Routière du Département), décide de racheter l'entreprise Lantrua et Olivier devenue (SRLO = Société Routière Lantrua et Olivier). C'est le départ de l'entreprise RMCL (Routière du Massif Central et du Limousin) le 1er mai 1963, sous la houlette d'Eugène Tournadre et de René Vernet, jeune conducteur de travaux (tous deux présents lors du cinquantième). Suivent alors cinq décennies de développement et d'agrandissement.

Cette entreprise avait donc sa propre usine, du matériel en état, du personnel qualifié, des gisements de matériaux, des marchés triennaux et une activité qui s'étendait sur 3 départements dans un rayon d'une soixantaine de kilomètres, ce qui correspond à peu près au même périmètre qu'aujourd'hui. RMCL développe alors les enrobés. Dans les années 70, la plupart des appels d'offres englobaient les terrassements et les chaussées. Étant en concurrence directe avec les terrassiers, le Directeur Régional, Jean-Claude Goyot venant de Colas Djibouti a pris en main le centre terrassement en 1976, Monsieur Henri Tible prenant sous son autorité la charge du matériel. Bien que la majorité des chantiers traités se trouvait dans l'AREA Région Centre (Auvergne - Limousin + Nièvre), le centre terrassement RMCL avait la faculté d'intervenir dans le secteur de Colas Sud Ouest et c'est ainsi que l'on retrouve RMCL dans les Landes, à Gavarnie, Luz-Ardiden dans les Pyrénées, dans les Charente, et même sous l'expérience renommée de Claude Sale participait aux travaux autoroutiers (A 71 à Vierzon, A 72 Feurs devenu A 89). L'aventure du centre terrassement se terminera vers 1990, avec le rachat de la Société Miro à Montluçon, elle aussi terrassière. Une partie du personnel sera déployée sur le centre routier et le reste mutée à Montluçon.

A la fin des années 80, l'effectif global de RMCL (Routes + Terrassement) s'est élevé jusqu'à 135 personnes. En 1978, RMCL achète un terrain à La Plantade Saint-Thomas, commune de Bort-les-Orgues pour pouvoir constituer un dépôt de matériaux, installe un poste à froid pour les enrobés à froid et les graves émulsions et de temps en temps une centrale mobile à chaud. En 1980 sous la direction de Monsieur Mora, RMCL reprend l'entreprise Mons de Mauriac, avec sa vingtaine de salariés et nous apporte la carrière de basalte d'Arches, qui fonctionne encore aujourd'hui. La même année, la direction demande à Eugène Tournadre d'épauler Bernard Moreau, jeune responsable du centre nouvellement créé sur Clermont, sous la coupe de Robert Fonteix. René Vernet prend alors la Direction du Centre Route RMCL. D'importants travaux seront faits en 1989 et 1990 pour mettre en conformité et moderniser l'usine : changement du groupe, installation de nouvelles cuves à bitumes et de stockage d'émulsion. Début 1999, René Vernet partant à la retraite, Jean-Louis Graffouillère, muté de Colas Brive le remplace. En 2000, est créée la station carburant.

Le choix de RMCL de rester sur la commune (extraits du discours de M. Graffouillère)

Début des années 2000, le groupe Colas en raison des nouvelles contraintes administratives, sociales et environnementales, doit réaménager ou construire de nouveaux dépôts... La seconde solution a été retenue car trop de contraintes s'additionnaient dans le premier cas et il n'y avait pas assez de place.

Nous souhaitons regrouper les bureaux, l'atelier et faire une plateforme industrielle pour rapatrier les postes à froid situés à Saint-Thomas de Bort et installer des cuves de stockage d'émulsion et poste d'enrobés. Parlant de notre projet au Maire de Vebret, le regretté Monsieur Jean Couderc, il se démènera pour nous trouver un grand terrain sur sa commune, pour ne pas voir partir RMCL. C'est vrai qu'à ce moment-là, beaucoup d'autres communes nous ont fait des appels du pied pour nous récupérer. Le respect et la confiance à la commune de Vebret nous ont permis de trouver une solution toute proche et très intéressante. L'acte de vente sera signé le 22 janvier 2007, le premier coup de pioche démarrant aussitôt. Un architecte, Monsieur Jean-Pierre Juillard, est choisi pour mener à bien ce projet. Nous avons obtenu le permis en février 2008 et les appels d'offres ont pu suivre. Nous souhaitons que ce soit des entreprises locales qui participent aux travaux, et pratiquement 100 % du chantier a été réalisé par des entreprises du "coin". Nous avons pris place dans nos nouveaux bureaux fin juin 2009 et l'atelier a été opérationnel début 2010.

Prochainement sur la plateforme en construction viendra un poste à froid pour remplacer Saint Thomas et un stockage d'émulsion pour remplacer l'usine qui vient de stopper son activité. En effet, depuis 2010, nous assistons à un effondrement des commandes. La crise est bien toujours là ! Mais sachez que RMCL est prêt pour affronter le prochain cinquantenaire.

Communiqué de la CCSA :

"Laissez-vous transporter"

Depuis le 1^{er} octobre 2013, la Communauté de communes Sumène-Artense met à disposition de l'ensemble de ses habitants un service de Transport A la Demande dénommé "TAD Sumène - Artense". Ce service destiné à tous, doit permettre aux usagers de rejoindre chaque semaine (le mardi et le vendredi) les lignes régulières de bus proposées par la Région Auvergne (TER) et le Département du Cantal.

Face aux difficultés d'accès aux différents services (santé, emploi, éducation, administrations, ..), qu'ils soient internes ou externes au territoire intercommunal, l'objectif de la Communauté de communes est de desservir les zones les moins denses du territoire et de permettre de rejoindre plus facilement les principaux pôles de services du secteur.



Réunion du SIDRE : (Compte-rendu Yvonne Bhaud)

Le Comité Syndical du SIDRE s'est réuni le 28 août 2013. La présence épisodique d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans l'eau distribuée par le syndicat pose problème. Ce problème a été soumis au bureau d'études SOMIVAL qui a présenté ses conclusions le 2 juin 2013 : les HAP proviennent du revêtement des conduites en fonte qui constituent l'architecture principale des réseaux d'adduction du SIDRE.

Un comité de pilotage, composé du Président et d'élus du SIDRE, du Sous-Préfet de Mauriac, de l'Agence Régionale de la Santé, du Conseil Général du Cantal, de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et de la Direction Départementale des Territoires du Cantal a retenu des solutions techniques qui ont été portées à la connaissance du Comité Syndical.

Après étude des propositions du bureau d'études, le Comité de pilotage demande, dans un premier temps, au Conseil Syndical d'approuver son choix, à savoir :

- Mise en place, sur le site de Chavaroche, d'une unité de reminéralisation pour le traitement des eaux, cette reminéralisation étant d'ailleurs obligatoire et pouvant apporter une solution pour la suppression du transfert des HAP en rendant l'eau inerte par rapport à son environnement (les conduites du réseau).
- Remplacement de la conduite entre le captage du Marilhou et le réservoir du Conteil.
- Remplacement des conduites entre le réservoir du Conteil et le site de Chavaroche. Ce 3^{ème} point pourra peut-être être remplacé par un piégeage des HAP en amont de Chavaroche si les contrôles renforcés montrent que cette solution est adaptée.

Le projet nécessite une acquisition foncière d'un montant maximal de 20 000€

Cette mission est estimée inférieure à 200 000€ et fera l'objet d'un marché public à procédure adaptée.

Tous ces points soumis au vote sont adoptés à l'unanimité par les membres du Comité Syndical présents.

Le temps d'activités périscolaires (TAP)

Comme vous le savez, depuis la rentrée scolaire, le temps pédagogique dispensé par les enseignants auprès de nos enfants a diminué de 45mn par jour, ce temps scolaire étant compensé par les cours du mercredi matin. **Mission a été donnée aux municipalités de mettre en place des activités périscolaires pendant ce temps laissé libre de 15h45 à 16h30 (pour l'école de Vebret),** heure du ramassage scolaire pour la grande majorité des enfants.

Dès le mois de juin, la Communauté de communes Sumène-Artense s'est dite prête à organiser au moins une activité (Éveil musical) et à en préparer une seconde (activité sportive). Pour faciliter cette organisation, il était préférable que toutes les communes du territoire ayant une école, acceptent de passer aux nouveaux rythmes scolaires dès la rentrée 2013. C'est ce que nous avons fait comme toutes les autres municipalités de la CCSA concernées par cet aménagement.

A la fin du premier trimestre, qui pour tous a été un temps de mise en place des nouvelles activités, nous pouvons nous montrer globalement satisfaits du fonctionnement de ce temps périscolaire.

Grâce au travail de deux employés communaux, des éducateurs de la CCSA et des bénévoles (hélas trop peu nombreux !) les activités n'ont pas été une simple garderie mais un temps riche d'idées et de participation pour l'ensemble des enfants.

L'éveil musical et les **activités sportives** ne concernent, cette année, que les enfants du primaire et sont assurés par la CCSA.

L'activité « Éveil musical » mise en place dès le mois d'octobre avec un éducateur spécialisé (Jérémy FROMENT), semble donner satisfaction aux enfants. L'activité sportive malheureusement est pour le moment moins régulière, l'éducateur (Romain CARDANTE) étant encore en formation plusieurs semaines par trimestre.

A côté de ces activités proposées par la CCSA, des bénévoles et des personnels communaux de Vebret ont proposés, chaque jour, des ateliers aux enfants :

-Activité manuelle : réalisation de mobiles fruits, décorations de boîtes de rangement, confection de cartes de Noël, décoration du sapin du restaurant scolaire etc. (Atelier concernant tous les enfants animés par Catherine VITTORI et Evelyne LAURENT).

-Activité jeux de société : pour les CP et les CE1 (Animation Nelly BALAINE et Yvonne BHAUD)

-Activité jeux littéraires : vocabulaire sous forme ludique : charades, mots croisés, mots codés, sudokus (chiffres ou lettres), etc. (Animatrice Yvonne BHAUD)

Au cours des sept dernières semaines de cet atelier, les CM2, CM1 et CE2 sont allés tous les 15 jours en mairie pour choisir et sortir des livres de bibliothèque déposés par le bibliobus départemental.

Les enfants du CM1 et CM2 ont écrit un article sur le réseau bois, article que vous retrouvez dans ce BM et qui est publié par le Réveil de Mauriac.

Les CE1 et CE2 ont imaginé et illustré un conte de Noël que vous pourrez également apprécier dans ce bulletin.

-Activité chorale :

Chaque vendredi M. P. JUIILLARD vient faire chanter les enfants qui le désirent ; une vingtaine d'enfants participent déjà à cette chorale et nous espérons voir grossir ses effectifs dans les mois à venir !

Un certain nombre d'enfants sont venus chanter « la Marseillaise » devant le monument aux morts pour la cérémonie du 11 novembre. Les enfants l'ont fait avec beaucoup de plaisir et les anciens combattants ont été très sensibles à cette intervention.

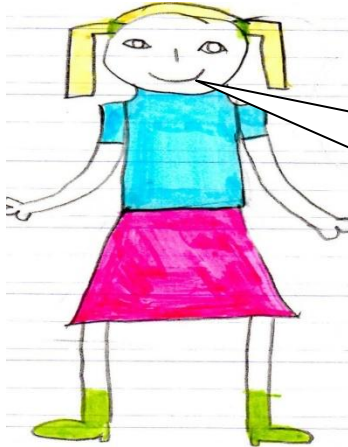
Les enfants ont appris deux chants de Noël qu'ils sont venus chanter à la salle polyvalente au cours du repas des aînés.

Ces activités ont été animées par Jérémy FROMENT et Romain CARDANTE de la CCSA, Evelyne LAURENT ATSEM à l'école maternelle, Cathy VITTORI employée municipale et par Pierre JUIILLARD, Nelly BALAINE et Yvonne BHAUD, bénévoles que nous remercions pour leur travail et leur engagement tout au long de ce premier trimestre.

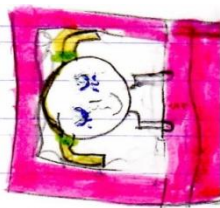
Conte de NOEL écrit et illustré par les élèves de CE1 et CE2
de l'école de VEBRET



Alizée rêve de voir le Père Noël !



Bonjour
Je m'appelle Alizée,
j'ai 10 ans
Et j'habite à Paris



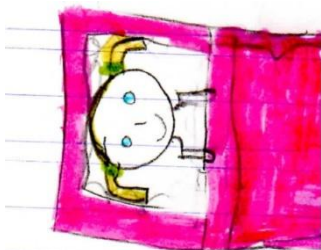
C'est bientôt Noël, Alizée se couche en pensant au père Noël
qu'elle voudrait tant voir et très vite elle s'endort.

Alizée rêve que le Père Noël
a déposé une lettre sur son oreiller !

Elle ouvre cette lettre et lit :

« Tu vas bientôt recevoir un catalogue pour choisir tes cadeaux ! »

Alizée imagine déjà tous les cadeaux qu'elle souhaiterait avoir : un chien, des bonbons, une peluche et pour son frère Loane un énorme jouet dans un gros paquet ! Il y aurait même une promesse de sa maman : « cette année je vais t'emmener à la piscine! ».



Le matin, quand elle ouvre les yeux, Alizée est très contente de
ce beau rêve mais le Père Noël n'a pas l'air d'avoir bien compris
que ce qu'elle désirait plus que tous les cadeaux c'était de le

VOIR LUI !!

Ce serait quelque chose de vraiment magnifique !

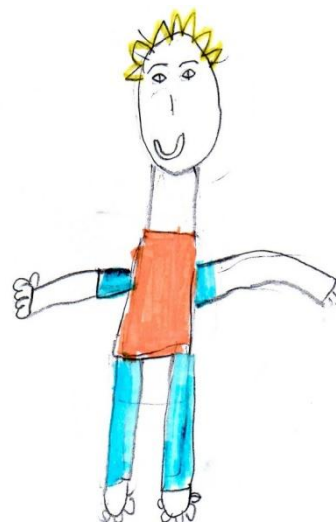
Mais comment faire pour que ce rêve se réalise ??

Le soir de Noël, Alizée et Loane s'endorment. Tout à coup un bruit réveille Alizée, Loane a peur. Alizée voudrait bien descendre l'escalier et aller se cacher près de la cheminée du salon ! Mais il ne faut pas que Loane fasse de bruit ! Sa maman le rassure et les deux enfants descendent se cacher.

Par la fenêtre, ils voient passer dans le ciel le Père Noël sur son traîneau conduit par des rennes. Le Père Noël passe par la cheminée, mange son gâteau, boit son lait et dépose les cadeaux tout autour du sapin.

Les enfants sortent alors comme des diables de leur cachette et demandent :

« Père Noël on voudrait aller avec toi au Pôle nord ! »



-Je ne peux pas vous emmener au pôle nord car j'ai encore du travail mais vous pouvez venir avec moi sur le traîneau pour m'aider à distribuer les jouets. Soyez très prudents et faites attention à ne pas tomber ! »

Alizée se déguise en princesse et Loane en prince et les voilà sur le traîneau ! Les enfants aperçoivent un gros sac : « qu'est ce que c'est demandent-ils au Père Noël ?

- Ce sont les cadeaux que je dois distribuer aux enfants !
- Combien avez-vous de lutins pour vous aider ?
- Des milliers car j'ai beaucoup de travail, il y a beaucoup de maisons à visiter. Nous allons d'abord déposer un cadeau chez chacun des enfants puis je vous reconduirai chez vous. »

La tournée des jouets terminée, le Père Noël s'arrête devant la maison des enfants et dit : « Tiens Alizée je te donne le chien que tu désirais tant et pour Loane, cet arc ».

Merci Père Noël crient les enfants et à l'année prochaine !!



Le réseau bois de la Commune de Vebret

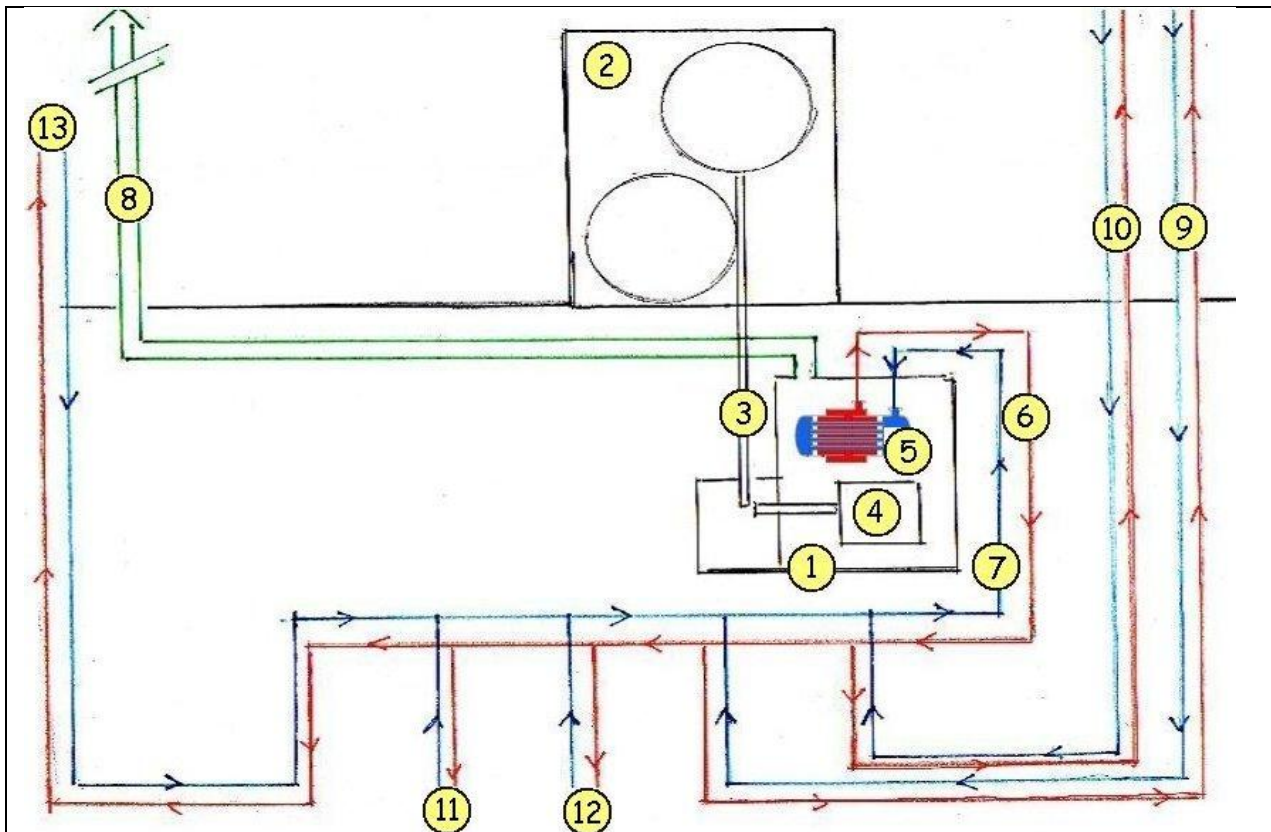
(Enquête réalisée par les CM1 & CM2 dans le cadre des TAP)

Le réseau bois de la commune de Vebret a été mis en service courant octobre 2013 pour se substituer autres énergies chauffant jusqu'alors les différents bâtiments communaux : propane pour l'école maternelle et les locaux de la garderie, électricité pour l'école primaire, la mairie et les gîtes, fuel pour la salle polyvalente. Les deux logements locatifs du Presbytère, appartenant à la commune, ont également été branchés sur le réseau.

Quels sont les éléments de ce réseau et comment fonctionne-t'il ?

1 – La chaufferie

Schéma de la chaufferie : (schéma I)



Légende :

①	Chaudière	②	Silo
③	Vis sans fin	④	Foyer de la chaudière
⑤	Échangeur de chaleur	⑥	Circuit départ d'eau chaude
⑦	Circuit retour d'eau tiède	⑧	Conduit de fumées
⑨	Circuits pour la salle polyvalente et les gîtes	⑩	Circuits pour la mairie
⑪	Circuits pour l'école primaire	⑬	Circuits pour les 2 logements du presbytère

Description de la chaufferie : La chaufferie est située dans le sous-sol de l'école primaire. On y accède par l'extérieur du bâtiment et elle est protégée par une porte coupe-feu.

L'élément principal du réseau est la chaudière (schéma I, 1); d'une puissance de 150KW/H ; elle est alimentée par des plaquettes bois. Toutes ses fonctions sont programmées à partir d'un ordinateur intégré situé sur sa façade.


Les plaquettes sont stockées dans un silo de 60m³ (2) dont le remplissage se fait à partir de la rue. Les plaquettes sont conduites dans une petite réserve située près de la chaudière par une vis sans fin (3) actionnée par un moteur. De là, une autre vis sans fin les entraînent dans le foyer de la chaudière (4).

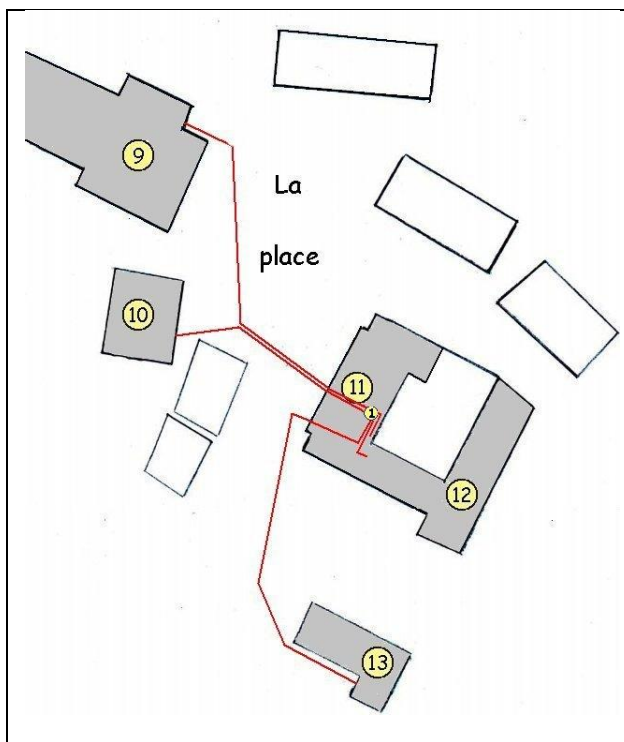
La chaleur dégagée par le foyer permet, grâce à un échangeur situé dans la chaudière (5), de chauffer de l'eau qui par un réseau de tuyaux alimentant chaque bâtiment permettra de chauffer soit des radiateurs, soit des planchers chauffants (6). L'eau ayant servi à chauffer les bâtiments revient refroidie à la chaudière par un deuxième circuit parallèle au premier (7) et sera à nouveau réchauffée avant de repartir par le réseau 6. Les fumées dégagées au cours de la combustion sont évacuées par une grosse conduite débouchant sur le toit de l'école (8).

Ce réseau fonctionne depuis novembre 2013. Il chauffe la salle polyvalente et les gîtes (9), la mairie (10), les écoles, primaire et maternelle (11 et 12) et les deux logements du presbytère (13).

La salle polyvalente, la mairie et le presbytère sont reliés à la chaufferie par un réseau de tuyaux situés sous la route (schéma II). Ces tuyaux sont entourés d'une gaine isolante très épaisse.

Plan du réseau bois : schéma II

PLAN DE MASSE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX DU RÉSEAU BOIS	
9	La salle polyvalente et les gîtes
10	La Mairie
11	L'école primaire
12	L'école maternelle
13	Le presbytère
	Circuits chauffage



2 – Le réseau.

L'eau chaude produite dans la chaufferie est conduite dans chaque bâtiment à chauffer par un réseau souterrain composé de tuyaux enrobés dans un épais manchon d'isolant (diamètre total 15cm !).

Pourquoi avoir choisi de faire un réseau bois ?

Pour le savoir nous avons posé des questions au Maire de la commune de Vebret.

Qui a décidé la construction du réseau bois ? : La proposition a été faite par Madame le Maire, soumise au Conseil municipal qui en a adopté le principe. A partir de là une étude de faisabilité a été confiée à un bureau d'étude. Combien de personnes ont approuvé cette décision ? : Cette proposition, présentée aux élus du Conseil municipal en 2009 a été adoptée par **9 voix pour, 5 contre et 1 abstention**.

Combien a coûté sa réalisation ? : Le coût de la réalisation a été de 240 000€ .

Comment a été financé le réseau bois ? : Ce projet a été subventionné à hauteur de 139 000€ avec un autofinancement (financement de la commune) de 100 800€. Aucun emprunt n'a été contracté pour cette réalisation.

Pourquoi avoir choisi ce mode de chauffage ? : Par mesure d'économie. Les copeaux bois seront toujours beaucoup moins chers que les autres énergies (propane, fuel ou électricité). De plus le bois est une énergie propre et renouvelable donc bonne pour l'environnement.

Pourquoi la chaufferie est-elle sous l'école primaire ? : Cet emplacement a été proposé par le bureau d'étude (de tous les bâtiments à chauffer seule l'école primaire dispose d'un sous-sol). Cette solution a été acceptée par le bureau de contrôle pour la sécurité et au vu de ces études, entérinée par les élus porteurs du projet.

Après l'étude du réseau bois et les questions posées à Mme le Maire, le réseau bois nous semble être une bonne solution pour faire des économies et protéger l'environnement. Nous ne sommes pas étonnés de voir que dans le Cantal plusieurs communes ont déjà réalisé un réseau bois et que nombreuses autres s'apprentent à le faire.

Infos municipales

Bibliothèque municipale et jours de marché :

La bibliothèque municipale gratuite est ouverte (place du Bourg dans l'ancien local de foot) de 10 h à 11 h, les jours de marché. (*Le dépôt du Bibliobus est toujours disponible à la mairie*).

Dates des marchés (proposant fromages, (GAEC Raymond), charcuterie (M. Hardouin) fruits et légumes (famille Paquin) pain et viennoiseries (famille Poux)....)

5 et 19 janvier 2 et 16 février 2 et 16 et 30 mars 13 et 27 avril 11 et 25 mai 8 et 22 juin

Communiqué de la Préfecture

Prévention et gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid

Afin de constituer un registre nominatif de recensement des personnes vulnérables et notamment les personnes âgées ou handicapées seules de la commune, nous vous demandons de bien vouloir vous faire **inscrire en mairie**.

Ce registre favorisera l'intervention des services sanitaires et sociaux en cas de coupure du réseau électrique ou de l'impraticabilité du réseau routier.

Les travaux



Réseau bois : Octobre 2103 aura vu la mise en route du réseau bois après quelques « balbutiements », dus à la complexité des réglages tant de la chaudière que des circuits, nous sommes sur la bonne voie pour un fonctionnement sans souci pour 2014.

Travaux du logement du presbytère : ils ont été réalisés dans les temps normaux et les premiers locataires ont pu prendre possession des lieux en juillet 2013.

Le ravalement des façades de l'école primaire devaient être terminées pour la rentrée scolaire. Le retard pris par le chantier du réseau bois a empêché le démarrage des travaux en temps voulu et les gelées précoces ont obligé l'entreprise à arrêter la mise ne œuvre du nouveau crépi.

Voierie :

Curage des fossés : le printemps très pluvieux a nécessité des travaux d'entretien (curage des fossés, nettoyage passage buses, évacuation d'éboulis de pierres. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Luc Rodde.

La Barrerie : Des travaux d'entretien partiel de la voierie ont été réalisés par l'entreprise RMCL.



Assainissement :

Le cabinet Impact Conseil a été retenu pour réaliser les travaux de maîtrise d'œuvre concernant la première tranche. La 1^{ère} réunion avec le cabinet d'études a eu lieu le lundi 9 décembre 2013.

Le nom des rues :

Mme le Maire remercie toutes les personnes du Bourg, de Couchal et de Cheyssac qui se sont investies dans la recherche de noms pour les rues de leur village respectif. Leur collaboration nous a été très utile.

Le cimetière :

Le 19 aout 2013, Guy Theil, Philippe Thalamy et Mme le Maire ont procédé à l'état d'abandon d'une quarantaine de concessions. Les concessions concernées sont répertoriées par arrêté affiché au cimetière et en mairie. La phase finale de la procédure aura un délai de 3 ans.

La restauration scolaire.

Respectant la sagesse du vieil adage « *On ne change pas ce qui marche bien* » nous avons apporté très peu de changements à la restauration scolaire !

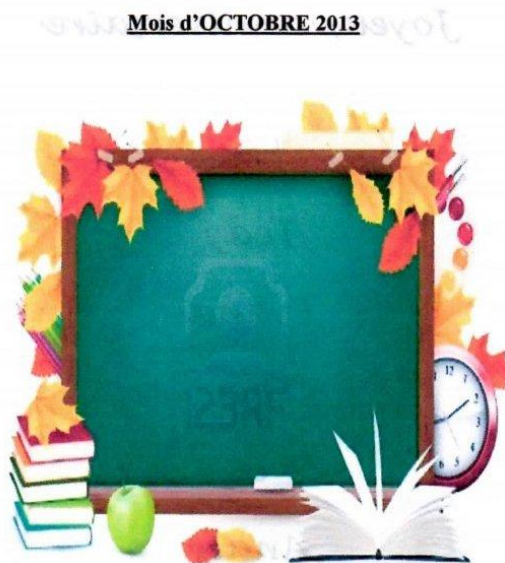
Les seules modifications notables sont :

- un changement d'horaire (**12h15 au lieu de 12h**) dû à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires
- la possibilité pour les enfants de la maternelle de déjeuner toute l'année au calme dans « leur salle à manger » grâce à la mise en route du réseau bois qui leur assure le confort de la véranda en toutes saisons.

Cette année les menus à thème sont élaborés autour « des poèmes », poèmes récités par les enfants et dédiés à ceux ayant leur anniversaire au cours du mois !

La rentrée de Poème de Christine Fayolle

C'est un petit mot
Tout propre et tout beau
Qui ne veut ni école
Ni sac à dos.
Il préfère les flaques d'eau
Et les feuilles qui volent,
Il préfère les étoiles
Et les bateaux à voiles...
Pourtant les enfants l'aiment
Le petit Poème,
Alors, tout propre et tout beau,
Son sac sur le dos,
Il court sur les cahiers
Des petits écoliers



La rentrée de Poème
Poème appris et récité par les élèves
de CP et CE1

Joyeux anniversaire

Léa
Tedy
Evana
Théo
et
Anaïs

Menu D'OCTOBRE

Jus de fruit.
Rouleau de jambon surprise
sur lit potager.
Gratin méli-mélo
de pâtes, courgettes et tomates.
Gâteau roulé à la crème pâtissière
concocté maison avec amour par Annick !

Bon appétit les enfants!

La sorcière *Poésie*

Passe, passe, passera
 La sorcière, la sorcière
 Passe, passe, passera
 La sorcière que voilà
 - Qu'est-ce qu'elle a donc fait
 Cette vieille loupie ?
 Elle nous a volé
 Une toile d'araignée
 On l'attrapera
 Abracadabra
 Et on lui donnera
 Trois bons coups de balais
 1. 2. 3



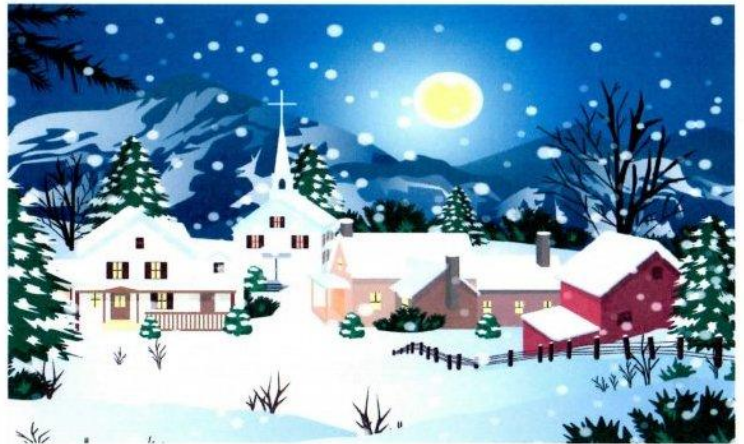
Menu

Doigt de sorcière
Petite surprise mitonnée
Dans le grand chaudron
Crottin de bique
Gâteau à ma façon
Ha ha ha!!!

Joyeux anniversaire
Aurore
et
Maël

Menu magique !!!!

Et dans mes bottes ?
 Dans mes chaussures ?
 Une voiture.
 Dans mes chaussons ?
 Un ourson.
 Dans mes baskets ?
 Une dinette.
 Dans mes sandales ?
 Un cheval.
 Dans mes ballerines ?
 Des pralines,
 Et dans mes bottes ?
 Des papillotes I
 Corinne Albaut



Bon Anniversaire

Christopher
Justine
Janis
et
Garance

Menu de Noël

Salade périgourdine
Volaille
Pommes dauphines
Fromage
Bûche de Noël maison

LE REPAS DES AÎNÉS

Le vendredi 13 décembre 2013, les aînés de la commune de Vebret étaient conviés au traditionnel repas de Noël. C'est dans une ambiance festive et particulièrement chaleureuse que s'est déroulée cette rencontre, sur 70 inscrits, 70 présents, aucune place de libre et les animateurs de service, Pierre JUILLARD, Philippe THALAMY et Alain SERRE se sont dépensés sans compter !

Comme chaque année, le repas servi par Madame le Maire et les conseillers municipaux a été très apprécié et ce repas a réservé des surprises à nos anciens : la participation des enfants de l'école à la décoration des menus et l'intervention de la chorale de l'école qui a interprété deux chansons intemporelles réunissant dans un moment de bonheur toutes les personnes présentes. Parmi les invités le silence était grand et pourra-t-on jamais dire qui, des petits ou des grands, ont été le plus émus par ces instants uniques. Après le salut final, chaleureusement ovationné par l'assistance, chaque chanteur s'est présenté et a reçu un petit présent.



La participation des enfants des écoles au Noël des aînés nous tenait à cœur depuis des années mais n'avait jamais pu se réaliser. La mise en place du temps d'activité périscolaire, temps au cours duquel les enfants sont entièrement sous la responsabilité de la mairie a permis la formation d'une chorale sous la houlette de Pierre JUILLARD et d'Yvonne BHAUD. Cette chorale compte actuellement une quinzaine d'enfants mais nul doute que son succès va aller grandissant dans les mois à venir et si la danse folklorique s'y ajoute que de représentations en perspective !!!

LE REPAS DE NOEL DE L'ECOLE

C'est dans une salle très joliment décorée par les travaux effectués par les élèves au cours des activités périscolaires, un magnifique sapin tout enluminé dominant son village et des mobiles de fruits aériens descendant du plafond, que les enfants ont terminé le premier trimestre scolaire autour d'un bon repas. Comme les grands, ils ont eu droit à « l'apéritif » qui met en joie et ouvre l'appétit et ont apprécié comme il se doit la magnifique bûche finale qui les invitaient à fêter Noël avec un peu d'avance et à souhaiter un bon anniversaire à tous leurs nombreux petits camarades nés ce mois-ci !

Un grand merci à Cathy VITTORI et Evelyne LAURENT qui dans le cadre du



TAP animent l'atelier « travail manuel et décoration » et à Annick POIGNEAU, notre cuisinière, qui tout au long de l'année ne ménage pas sa peine pour offrir aux enfants une majorité de plats et de gâteaux faits maison.

Les réunions du Conseil municipal

Désormais, le bulletin présente un condensé des conseils municipaux. Le compte-rendu intégral de chaque réunion est consultable en Mairie ou sur le site internet de la mairie à l'adresse :

<http://pagesperso-orange.fr/mairie.vebret/reunions.htm>

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 juillet 2013

Règlement facture des travaux chauffage appartement du presbytère : Paiement à l'Entreprise Lavergne d'une facture d'un montant de 7 794.49 € HT pour le lot chauffage du presbytère raccordé au réseau bois, imputée en section d'investissement, au chapitre n°53 bâtiments communaux, compte n°23. Approuvé à l'unanimité.

Motion sur les finances des départements : Adoption à l'unanimité de la motion reçue du Président du Conseil Général sur les finances des Départements concernant les préoccupations sur la péréquation en faveur des Départements.

Indemnité allouée au comptable du Trésor : Le conseil municipal, par 11 POUR, 4 CONTRE (Yvonne Bhaud, Chantal Bernard, Philippe Thalamy, Solange Coudert), attribue une indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires à Melle SAHORES Isabelle, receveuse municipale.

Assainissement du bourg, des hameaux Couchal, Cheyssac, diagnostic des systèmes d'assainissement et programmation des travaux : Suite au diagnostic de l'ensemble du système par la société C2EA, le conseil municipal valide par 14 POUR et 1 ABSTENTION (René Gervais)

-le programme des travaux présentés en présence des services de la DDT, du Conseil Général et de l'Agence Adour Garonne lors de la réunion du 18 avril 2013, comportant une nouvelle station d'épuration de 335 EH (équivalent habitant) regroupant Vebret et Couchal et mise en séparatif par pose d'un collecteur de diamètre 200 mm pour les eaux usées avec réutilisation de la canalisation existante pour les eaux pluviales dans l'ensemble du bourg sous voirie jusqu'à la future station d'épuration (longueur 690 ml).

- donner son accord pour la préparation et le lancement de la consultation d'un maître d'œuvre pour réaliser les études et le suivi des travaux de mise en conformité du système, ceci avec l'aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Général pour mener à bien cette opération.

Rappel : le Conseil Général vient d'attribuer au titre du FEC une subvention supplémentaire de 29 275 € pour le financement de ces travaux.

Création d'emploi non titulaire : Création (à l'unanimité), en prévision de la rentrée scolaire 2013, d'un emploi d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe (catégorie C) non titulaire permanent, à temps non complet à raison de 17h29 hebdomadaires.

Honoraires Cabinet CROS : Le conseil municipal accepte le règlement à l'unanimité de la facture de 605.97 € TTC pour les honoraires du Cabinet Cros qui a réalisé le bornage, la délimitation du terrain, le document d'arpentage, le procès verbal de reconnaissance de limite du terrain communal, cadastré ZM 37 vendu à M. et Mme MONTAIS et à M. et Mme LAURENT, la troisième partie restant propriété de la commune.

Numérotation : En vue de procéder à la codification des voies et à la numérotation des maisons, afin de faciliter d'une part la distribution du courrier, mais surtout de permettre une intervention précise et rapide des services d'urgence (pompiers, ambulances etc.....), des réunions de quartier seront proposées à la population afin de choisir les noms de rues du Bourg, de Couchal (y compris les Lempradets) et de Cheyssac.

Inauguration piste verte : La communauté de commune Sumène Artense organise en présence de M André CHAPAVEIRE, Vice-président du Conseil Régional en charge du tourisme et M Vincent DESCOEUR, Président du Conseil Général du Cantal organise l'inauguration de la piste verte CD3 sur la commune de Vebret, le jeudi 4 juillet 2013 à 10h30.

Consultation combustible bois : Parmi les deux offres tarifaires pour le combustible bois reçues, celle de GIE DECHIQU'BOIS a été retenue.

Bibliothèque : Monsieur Guérif indique que l'ouverture de la bibliothèque située sous la salle polyvalente aura lieu le dimanche 7 juillet 2013.

Presbytère : La commission d'attribution, réunie le 26 juin 2013, a attribué l'appartement du presbytère à la Famille FOUR. Il reste à élucider les problèmes de terrain et de parking.

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 septembre 2013

Vente de terrain : Le conseil municipal, l'unanimité accepte la vente de 1260 m² de terrain sur la parcelle ZM n°37 au bourg à la Famille Laurent au prix de 1.5 € le m² (hors frais de géomètre et de notaire).

Travaux conduit de cheminée école : Acceptation par 1 ABSTENTION (René Gervais), 12 POUR, du paiement de la facture de l'Entreprise Antignac d'un montant de 1 113.78 € TTC au compte 2313 – Bâtiments communaux, pour la création de 3 chevêtres d'un nouveau conduit de cheminée à l'école pour la chaudière du réseau bois.

Travaux sonnette école : Acceptation à l'unanimité du paiement de la facture de l'Ets TAZE au compte 2313 – Bâtiments communaux pour l'installation d'une sonnette à l'école (imposé dans le cadre du plan Vigipirate).

Acquisition photocopieur école : Validation à l'unanimité du devis de CORREZE BUREAUTIQUE au compte 21 Acquisition Mobilier Matériel pour le renouvellement du contrat de location du photocopieur de l'école.

Redevances assainissement : Acceptation à l'unanimité qu'à partir du 1er janvier 2013, la taxe d'assainissement, auparavant collectée par le SIDRE, soit directement collectée par la commune.

Sinistre du 21 mai 2012 : Acceptation par 1 ABSTENTION (René GERVAIS), 12 POUR, du règlement des notes d'honoraires de Maître MERAL dans l'affaire citée en objet.

Travaux presbytère option Entreprise Albessard : Validation à l'unanimité de l'option de l'Entreprise Albessard d'un montant de 390 € H.T. pour des travaux supplémentaires du lot plâtrerie isolation au presbytère

Statuts de la Communauté de Communes Sumène Artense : Approbation à l'unanimité, de la délibération du conseil communautaire concernant le toilettage des statuts de la CCSA et validation du projet de statuts annexé à la présente délibération concernant les compétences de la CCSA en matière de transports scolaires..

Création d'un poste : Acceptation à l'unanimité de la création d'un emploi d'adjoint technique territorial 2ème classe (catégorie C) non titulaire permanent, à temps non complet (4h05 hebdomadaire), afin de mettre en place la garderie du matin de 7h30 à 8h, le mercredi de 12h à 12h30, ainsi que quelques heures de ménage.

Adhésion à la MAGE : Renouvellement à l'unanimité de la convention avec la MAGE (assistance technique dans les domaines de l'eau du Conseil Général) et autorisation à signer tout document utile lié à cette affaire.

Travaux du Syndicat d'électrification : Le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal a fait une étude portant sur l'aménagement des travaux connexes, et éclairage public au bourg. Madame Bhaud, étant concernée par les travaux, ne prend pas part au vote du conseil. Le conseil municipal après avoir pris connaissance du dossier, des plans et pris des renseignements complémentaires auprès de M. Fournioux du Syndicat Départemental d'Énergies décide par 11 POUR, 1 ABSTENTION (René Gervais) de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet, autorise Madame le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire et à inscrire la somme nécessaire à la réalisation des travaux au budget de la commune.

Dématérialisation : La dématérialisation de l'ensemble des données afin de les transmettre aux différentes instances (Trésorerie, Sous-préfecture, etc. ...) se met en place (coût environ 200 €/an). Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de la mise en œuvre d'un dispositif de télétransmission et charge Mme le Maire d'entreprendre les démarches, de signer les conventions et payer les factures correspondantes.

Décision modificative : Autorisation à l'unanimité de prendre une décision modificative au budget de la commune au compte 73925 - Fonds de péréquation des recettes pour un montant de 990 € sur le compte 60623 – Alimentation.

Appel à projet DETR 2014 : Suite à l'appel à projet DETR 2014 de M. le Préfet, le conseil municipal, à la majorité, décide de prendre contact avec un Maître d'œuvre pour constituer un dossier pour l'aménagement du bourg.

Visite station d'épuration : Dans le cadre du dossier assainissement, Madame le Maire organise pour les Élus la visite de la station d'épuration de Menet courant septembre 2013.

Eau pluviale Verchalles : Madame Coudert explique s'être rendue à une audience de conciliation le 29 août 2013, où elle a appris que Monsieur Rispal avait déplacé ses chéneaux, évitant ainsi aux eaux pluviales de se déverser sur la voie publique. Ainsi, une réponse pourra être apportée au courrier de Monsieur Rispal.

Ambroisie : Mme Coudert est retournée sur les sites et elle a repris des photos, qu'elle a transmises à l'ARS.

SIDRE : Mme Bhaud fait le compte-rendu de la réunion du 28 août 13. (*Voir le détail dans l'article page*) La présence épisodique d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans l'eau distribuée par le syndicat impose de gros travaux. Le projet nécessite une acquisition foncière d'un montant maximal de 20 000€ Cette mission est estimée inférieure à 200 000€ et fera l'objet d'un marché public à procédure adaptée. Tous ces points soumis au vote sont adoptés à l'unanimité par les membres du Comité Syndical présents.

Mise en place des activités suite à la réforme des rythmes scolaires : Les nouveaux rythmes scolaires dégagent chaque jour 45mn de temps libre pour des activités périscolaires. La municipalité a la charge de l'organisation et du financement de ce temps libre. Cette nouvelle activité se met en place avec des bénévoles, une personne payée par la municipalité et bientôt le concours de la CCSA. Ces activités comprennent déjà un atelier lecture et

bibliothèque, un atelier lecture pour les plus petits, un atelier chorale et un atelier travaux manuels. Ces activités doivent s'enrichir prochainement d'un atelier initiation musicale pour le primaire et certainement d'une intervention sportive initiées par la CCSA. Nous demandons aux parents un peu d'indulgence, la mise en place de ces activités n'étant facile ni pour la municipalité ni pour les intervenants. Nous rappelons que les parents, qui en ont la possibilité, peuvent reprendre leurs enfants après le temps pédagogique obligatoire à 15H45.

CIMETIERE : M. Guy Teil indique que le lundi 19 août 2013 il a été procédé au cimetière à la constatation de l'état d'abandon des concessions. En début de procédure, 48 concessions avaient été recensées, 11 familles sont venues le 19 août, il reste 40 concessions à reprendre. Lors de cette journée, une famille a souhaité donner sa concession et son caveau à la commune (confirmé par un courrier). Après avoir échangé et revu certain aspect juridique sur la réglementation des cimetières, le conseil municipal à la majorité décide de ne pas accepter cette donation mais tient tout de même à remercier cette famille pour leur altruisme.

GARDERIE : Valérie Juillard reproche à Madame le Maire d'avoir pris la décision de réduire de 30 minutes la garderie de l'école sans en avoir informé le conseil municipal.

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 novembre 2013

DETR 2014 – 2^{ème} tranche assainissement : Validation, par 14 POUR, 1 ABSTENTION (René Gervais), de l'avant projet et du dépôt d'un dossier Assainissement 2^{ème} tranche (mise en séparatif des réseaux EU et EP sur le secteur de Couchal : réseau eaux usées, regards de visite, reprise des branchements) dans le cadre d'une demande de subvention au titre de la DETR 2014.

Illumination de Noël : Autorisation par 1 CONTRE (Valérie Juillard), 14 POUR, de valider le devis et régler la facture de l'Entreprise BL illumination en l'imputant en section d'investissement pour l'achat et la pose d'illumination de Noël.

Compteur de calories – réseau bois : Autorisation par 14 POUR, 1 ABSTENTION (René Gervais) de régler la facture en l'imputant en section d'investissement pour la pose d'un compteur de calories qu'afin de contrôler la consommation de la chaudière réseau bois

Travaux visite de sécurité de la salle polyvalente : Autorisation à l'unanimité de régler la facture, en l'imputant en section d'investissement, de l'Entreprise Tazé qui a réalisé la mise en conformité de la salle polyvalente : celle-ci est soumise à une visite de sécurité tous les 4 ans, afin de faire contrôler les installations de secours existantes et de remplacer les éléments défectueux

Garderie : Lors de la réunion du 4 septembre 2013 avec les représentants des parents d'élèves un accord a été trouvé pour le maintien de la garderie de 7h30 à 8h00. Les familles peuvent choisir entre un forfait annuel de 50 € par enfant, et un forfait occasionnel de 1 € par enfant, pour la demi-heure de 7h30 à 8h00. La garderie sur les horaires habituels de 8h à 9h et 16h30 à 18h00 restant gratuite.

Le Conseil Municipal, par, 12 POUR, 3 CONTRE (Denis Letemplier, René Gervais, Valérie Juillard) décide d'appliquer à partir de septembre 2013, les tarifs indiqués précédemment.

AGEDI : Validation à l'unanimité, de la mise à jour des adhésions du Syndicat Intercommunal.

Maintien des services de réanimation : Suite à un courrier de Monsieur Jacques MARKARIAN faisant état des menaces de fermeture des services de réanimation du Cantal, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande le maintien des deux services de réanimation d'Aurillac.

Crépi de l'École : Le conseil municipal à l'unanimité, accepte le devis de l'Entreprise FROSIO concernant la réfection des crépis de l'école et autorise Madame le Maire à régler la facture en l'imputant en section d'investissement.

Engagement des dépenses d'investissements 2014 : Le conseil municipal, par 14 POUR, 1 ABSTENTION (René Gervais), autorise Madame le Maire à liquider et mandater des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (hors crédits de la dette) avant le vote du budget primitif et assainissement 2013.

Récapitulatif des travaux réalisés en 2013 : Le conseil municipal, par 14 POUR, 1 ABSTENTION (René GERVAIS), entérine le récapitulatif des travaux réalisés en 2013 au budget assainissement et commune.

Travaux de voirie : Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'Entreprise RMCL, concernant la voirie de la Barrerie fortement endommagée, et des eaux pluviales d'un chemin communal se déversant dans une propriété privée et autorise Madame le Maire à régler la facture en l'imputant en section d'investissement.

Décision modificative – Voiries : Le conseil municipal à l'unanimité, autorise afin de régler la facture de l'entreprise RMCL pour les travaux cités ci-dessus, à prendre une décision modificative au budget de la commune au compte 2313-17 crépi école, d'un montant de 8500 € pour le compte 2315-57 voiries communales. Le conseil municipal, après avoir délibéré autorise la décision modificative.

Maîtrise d'Œuvre assainissement – 1^{ère} tranche : La commission d'appel d'offre pour l'attribution de la maîtrise d'œuvre de l'assainissement 1^{ère} tranche a retenu le cabinet Impact Conseil.

Repas des Aînés : Il se déroulera le vendredi 13 décembre à 12h.

Vœux du Maire : Les vœux du maire auront lieu le samedi 4 janvier 2014, à cette occasion une porte ouverte sera réalisée pour la présentation du réseau bois aux administrés.

Remboursement frais de location : Madame le Maire a remboursé à la commune les frais de location du véhicule suite au sinistre du 21 mai 2012.

Demande acquisition d'une parcelle communale : Lecture d'un courrier adressé par un administré. Le conseil municipal demande un délai de réponse afin d'étudier le dossier.

Installation d'une borne par la CCSA : La Communauté de Commune va prochainement installer une borne en faveur du développement touristique sur le site le saut de la Saule.

TAP (Temps d'activité péri éducatifs) : Madame Bhaud Yvonne explique l'avancée de la mise en place des TAP à l'école et le travail qu'elle effectue quotidiennement.

Ambroisie : Après un état des lieux et des photos adressés par Solange Coudert à l'ARS pour contrôle, les plantes repérées sur la commune ne sont pas de l'Ambroisie.

LA VIE DES ASSOCIATIONS

COMITÉ D'ANIMATIONS ET DE LOISIRS DE VEBRET

Le nouveau bureau :

Présidente : Annick Poigneau

Vice-présidente : Béatrice Robert

Secrétaire : Christelle Neyrat

Trésorière : Magalie POUGET

Membres actifs : Juillard Cédric,
Jouve Ludivine, Poigneau
Mylène, Poigneau Noémie, Serre
Alain, Bazan Raphaëlle, Moulrier
Steven, Ponty Éliane.

Les animations :

01/02/2014 repas cabaret

05/04/2014 belote

17/05/2014 bal

22/06/2014 marché artisanal

09 et 10/08/2014 Fête du village

29 et 30/11/2014 marché de

noël



Préparatifs de la fête 2013

La Présidente et le bureau du Comité d'animation tiennent à remercier l'ensemble des bénévoles occasionnels qui permettent la réalisation de toutes ces manifestations.

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE DE VEBRET

Le 9 juillet 2013 Monsieur René Bonhomme quitte la place de Président pour raison de santé.

Ce même jour le bureau est à nouveau formé :

Président : Malbec Jean-Pierre

Vice président : Touraille Huguette

Secrétaire: Terrade Jean-Pierre

Trésorier : Bouchy François

La cérémonie armistice du 11 novembre célébrée avec Madame Le Maire, son Conseil municipal, la présence des enfants des écoles et leurs professeurs, ainsi que les gens de Vebret et Antignac.

Les enfants ont chanté "La Marseillaise" dirigée par Monsieur Juillard Pierre.

Après la cérémonie le banquet fut servi à "l'hôtel du Pont" par Monsieur et Madame Jimenez, excellent repas et bonne ambiance.

Le Président - Monsieur Malbec Jean-Pierre

AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES DE VEBRET

Le bureau de l'amicale des parents d'élèves de Vebret a été renouvelé.

Président : M. DAUPHIN Philippe

Vice-Président : M. VAN DIJK François

Trésorier : M. MEUNIER Fabrice

Vice-Trésorier : BESSON Marie-Christine

Secrétaire : NOVA Pauline

Membres actifs : Laëtitia SERRE, Lucie SALESSE, Valérie JUILLARD, Sylvie AFONSO, Audrey TEYSSANDIER-RATAILLE, Patrick DORINET accompagnés de bénévoles bienvenus.

Quelques manifestations prévues :

Vendredi 20 décembre 2013 : goûter de Noël

Samedi 25 janvier 2014 : concours de belote à Vebret

Samedi 1er mars 2014 : Bal masqué

Samedi 15 mars 2014 : Concours de belote à Antignac

Dimanche 13 avril 2014 : Quine à Vebret

Kermesse de fin d'année

Nous souhaitons à tous une très bonne année.

Le bureau de l'amicale

Départ de Mme Albentozza

L'heure de la retraite a sonné.

Après de longues années passées comme cantinière à l'école, l'heure de la retraite est arrivée pour Christine Albentozza.

Un moment fort, qu'ont tenu à marquer ceux qui l'ont côtoyée en organisant une sympathique réunion avec employés communaux, parents et élèves qui l'appréciaient particulièrement !



ENTENTE SPORTIVE VEBRET-YDES (E.S.V.Y.)

L'entente sportive VEBRET-YDES vous souhaitent une bonne et heureuse année et remercie tous les habitants et sponsors de la commune, qui comme chaque année nous ouvrent leurs portes pour les calendriers. BONNE ANNÉE 2014.



CLUB LES BRUYÈRES DE VEBRET

Les festivités réalisées au cours du 2ème semestre 2013

- 21 juin : à Bort les orgues avec 31 participants à Lou La Bohème,
- 06 septembre : concours de belote avec un grand succès et une très bonne ambiance,
- 26 septembre : repas avec Grenouilles à volontés à La Cabane ; journée agréable et un superbe paysage,
- 13 octobre : bal avec Henri Guillaume,
- 27 novembre : un repas qui a remplacé le bal du 1er décembre et qui à eu lieu au Restaurant du pont de Couchal,
- 20 décembre : un repas à Pongibaud et visite de la chocolaterie, ensuite restaurant de La Palle.

Le Club Les Bruyères de Vebret vous souhaite à tous et à toutes de bonnes fêtes de fin d'année.

La Présidente - Simone Ludwiczak



AMICALE DES DIABLES BLEUS

Commémoration du 168^{ème} Anniversaire de la Sidi-Brahim

L'amicale des Diables Bleus de **Sumène- Artense**, **présidée par Maurice Lemmet**, a célébré cette cérémonie qui a débuté à Trizac, situé dans le pays Gentiane.

Tôt le matin, les bénévoles ont accueilli la fanfare de haute -Lozère qui, chaque année, vient rehausser cette manifestation.

Début de la cérémonie au Monument aux Morts en présence de Bernard Avez, Président Régional Auvergne, et, des Présidents des amicales voisines, du Maire de Trizac M. Jean Luc Vergeade, des représentants de la gendarmerie du peloton de haute-montagne de Murat, de Mme Grandjean Présidente de l'ONAC du Cantal.

Après le dépôt de gerbe, un hommage fût rendu à Monsieur Pierre Raoux, né en 1912, et enfant du pays. Il fut incorporé en 1932 au 13^{ème} BCA de Chambéry puis travailla chez ses parents à La Besseyre de Trizac jusqu'en 1939. Mais la guerre arriva et il fut rappelé au 105^{ème} régiment d'infanterie. Fait prisonnier le 20 Juin 1940 à Bordille, en Meurthe et Moselle, il fut interné au Stalag XVII, sous le matricule 55669. Il sera libéré 5 années plus tard le 15 Mai 1945 et démobilisé le 18 Juin 1945 avant de se retirer à Trizac.



Deuxième étape de cette journée commémorative : le Monteil, village du pays Sumène- Artense. Une messe solennelle fût célébrée par Monseigneur Salesse, ancien aumônier des armées, et animée par la chorale paroissiale et la fanfare de haute-Lozère, et en présence de monsieur Jacques Rongier Maire du Monteil.



Une nombreuse assistance participa à l'office et se rendit ensuite au Monument aux Morts pour le dépôt des gerbes et la lecture des combats de Sidi-Brahim. Les enfants de l'école du Monteil chantèrent la Marseillaise après l'appel des Morts. Une cérémonie à la stèle des Anciens d'Algérie clôtura cette manifestation du Souvenir. Durant le vin d'honneur offert par la municipalité du Monteil , Monsieur Henri Ginon, notre secrétaire d'amicale, ancien des 11^{ème} – 25^{ème} - et 7^{ème} BCA recevait la médaille de reconnaissance de la Nation, et Monsieur Alain Dumas, adjoint de la commune de Montboudif (village natal de Georges Pompidou) ancien du 8^{ème} BCP recevait le diplôme fédéral.

Un repas « chasseur » servi par le restaurant « le Relai Arverne » à Saignes et animé par la fanfare de haute Lozère clôtura cette belle journée.

« Antoine Serre honoré par les Diabes bleus »



En présence du directeur de l'hôpital Thierry-Jacques Kiremidjian et de son personnel, Antoine Serre a reçu sa médaille entouré de sa famille mais aussi des amicalistes de Sumène-Artense et des départements voisins.

Antoine Serre qui demeure à Bort-les-Orgues vient de se voir remettre la médaille d'argent de la Fédération Nationale des Anciens Chasseurs à pied, alpins et mécanisés. Né le 4 novembre 1927 à Saint-Amandin (Cantal), Antoine Serre a été affecté au 11^{ème} Bataillon Chasseurs Alpins le 17 mai 1947. Il a passé dix mois en Autriche, trois mois en Allemagne et deux mois en France avant d'être libéré le 15 juillet 1948. Ancien fonctionnaire hospitalier, il a reçu sa distinction au sein même de l'établissement où s'est déroulée une partie de sa carrière professionnelle.

L'amicale des Diabes Bleus Sumène-Artense à laquelle appartient Antoine Serre fut créée le 10 juin 1978 par Raymond Veschambre et Marius Chanoni dans un but **d'entraide et de camaraderie entre les anciens chasseurs qu'ils soient à pied, alpins ou mécanisés et fait revivre l'esprit des chasseurs et les valeurs auxquelles ils sont attachés.** Faire perdurer ces valeurs et maintenir un devoir de souvenirs reste la motivation des membres de l'association qui est désormais présidée par Maurice Lemmet.

L'Amicale des Diabes Bleus est l'ambassadrice de l'Artense dans les manifestations célébrant les traditions chasseurs dans toute la France. Ces dernières années, de nombreux voyages ont conduit les anciens chasseurs sur les lieux de mémoire, notamment un retour aux sources au Château de Vincennes où furent créés les chasseurs par le Duc d'Orléans. Info plus : Les chasseurs alpins sont une unité de l'armée de terre française, apparue sous sa forme moderne en 1888. Ils ont été surnommés les Diabes bleus.

La vie qui passe

Départ en retraite :

Entrée au service de la municipalité en 1986 comme agent de service, Madame Christiane ALBENTOZA a pris la succession de Madame R. ESPINASSE à la restauration scolaire, lors du départ à la retraite de cette dernière en 1993. En septembre 2013, après toutes ces années passées au service de la commune, c'est à son tour de pouvoir goûter aux plaisirs du temps libre et au « farniente » bien connus des retraités ! Le Maire et tous les membres du CM lui souhaitent une longue et heureuse retraite.

DÉMOGRAPHIE

Naissances :

- Le 18 septembre 2013 à Ussel (19), Bérénice, Léonie FOUR, fille de Christophe et Agnès FOUR Le bourg

Décès

- Le 23 juillet 2013 - Monsieur CAILLERET Jean-François, décédé à Mauriac, domiciliée à Courtilles.
- Le 03 août 2013 - Monsieur LASSUDERIE Raymond, décédé à Couchal.
- Le 28 octobre 2013 - Madame ESPINASSE née JUILLARD Marie Françoise, décédée à Aurillac, domiciliée à Champassis.
- Le 15 novembre 2013 - Monsieur HOUDEE Jacques, décédé à Bort les Orgues, domicilié à La Besseyre.
- Le 17 novembre 2013 - Monsieur SERRE Amédée, décédé à Mauriac, domicilié à Montpigot.
- Le 26 novembre 2013 - Monsieur JOUVE Jean Marie, décédé à Aurillac.
-
- NECROLOGIE

Amédée Serre était né le 22 mai 1931 à Vebret, il a exploité la ferme familiale à Montpigot avec son épouse Jeanine. Suite à un problème de santé, il arrête cette activité et devient agent d'assurance à l'UAP avec son copain Claude Thivet, puis arrive l'heure de la retraite. Pour rester actif, il est chauffeur de car chez Vizet. Il s'est également investi pour Vebret, adjoint au Maire pendant plusieurs mandats. Il est aussi Président du Comité des Fêtes pendant 25 ans. Quand le club de l'A.S. Vebret se forme, il en devient Vice Président. Durant toute sa vie, ce qu'il aimait c'était le contact des gens. Il était père de deux fils, grand-père de trois petits enfants et arrière grand-père de deux petites filles.

NOUVEAUX HABITANTS

- Famille PESEYRE à Couchal
- M. DUVAL Michel et Mme LOPES Colette à Serres

En 2013, il y a eu :

6 demandes de déclaration préalable de travaux,
8 demandes de certificat d'urbanisme,
et 5 permis de construire de déposés

Nos cimetières (2^{ème} partie)

Dans le bulletin précédent, Philippe Thalamy avait relaté l'histoire du transfert du cimetière autour de l'église jusqu'à l'inauguration du nouveau au Champ Murat. Voici la suite...

La délibération du conseil municipal du 1^{er} aout 1921 nous indique à propos du vieux cimetière que « la translation de l'ancien cimetière remonte à 1902 et que depuis cette époque aucune inhumation n'y a été faite, que les familles seront invitées par le maire à enlever les monuments funéraires (pierres tombales, croix, entourages) qui leur appartiennent et qu'il n'existe aucune concession temporaire ou à perpétuité. Enfin le conseil est d'avis d'autoriser chaque famille, particulièrement celle qui a fait l'acquisition d'une concession dans le nouveau cimetière, à recueillir les restes de ses morts ; mais il décide aussi de n'ordonner aucune fouille » Ainsi sonne le glas du vieux champ de repos de nos ancêtres.

Et la vie de notre nouvel enclos du repos éternel évolue en fonction des besoins de la commune. Dès le 20 février 1902 par délibération et devant un accroissement de demandes de concession pour une moyenne de 20 décès par an, le conseil communal établi le 1^{er} règlement avec prix et tailles des concessions, très vite retoqué par le sous-préfet et réécrit.

Que d'eau, que d'eau !

En 1907 Monsieur de Vaublanc toujours maire de notre commune déclare au conseil que le nouveau cimetière a déjà besoin d'un assainissement pour permettre une meilleure étanchéité dans de nombreux caveaux dont le sien. Les plaintes ressurgissent. Il y a un problème d'écoulement d'eau dû à la construction du mur d'enceinte nord qui empêche le drainage. Il propose de faire établir

Le conseil après avoir pris connaissance du plan soumis, considérant que plusieurs concessionnaires ont déjà demandé l'assainissement du cimetière, considérant que le drainage que M. de Vaublanc se propose de faire établir sera très avantageux puisqu'il assainira la moitié du cimetière et qu'il suffira pour assainir l'autre moitié, se creuser par la terre Kaspaal (côté nord) une tranchée de 0 m 30 de profondeur et de la faire aboutir au tunnel prévu sous l'allée principale. Autorise M. de Vaublanc à faire exécuter à ses frais, les travaux d'assainissement conformément au plan établi par M. Beissac, et prie M. le Préfet de vouloir bien approuver la présente délibération et déclarer d'utilité publique le drainage dont il s'agit afin qu'il puisse faire procéder, s'il y a lieu, à l'expropriation des terrains nécessaires pour son exécution et pour le dépôt temporaire des matériaux. Le conseil annule sa délibération du 11 décembre dernier relative à cette affaire. /- A la même séance.

1907 Service Municipal.
Commune de Vebret.
Projets sommaires.
d'assainissement du cimetière
et construction d'une digue sur le ruisseau
du Violon.

Détails estimatifs des travaux.

I. Projets d'assainissement du cimetière

I. - Projet avec tunnel sous l'allée longitudinale centrale, le chemin N°15 et tranchée avec conduite en ciment.

Le montant du détail estimatif du projet ci-joint dressé le 23 novembre 1907, s'élève à	2 100 ^f 00
A ajouter les dommages à causer au pré Forest pour l'occupation temporaire d'une surface d'environ 4 ares d'un rapport annuel de 6 quintaux de foin et 3 quintaux de regain, ensemble d'une valeur moyenne de 5 ^f 00 le quintal du pays (50%), soit 9 ^f x 5 ^f 00 = 45 ^f 00	45 ^f 00
Total du projet I.	2 145 ^f 00

II. - Projet avec tunnels sous les allées longitudinale et transversale centrales, le chemin N°5 et tranchée avec conduite en ciment.

un drainage à ses frais conformément au plan dressé par Monsieur Beissac conducteur des ponts et chaussées, nous possédons dans nos archives ce projet associé par ailleurs à un autre projet portant sur la construction d'une digue sur le Violon. Cela montre les efforts constants de notre commune à lutter contre les méfaits de l'eau en particulier avec l'indomptable Violon qui passe de ruisseau à torrent très souvent.

Donc le conseil accepte et autorise Mr de Vaublanc à faire cet assainissement consistant en un tunnel de drainage sous l'allée longitudinale centrale, sous le chemin n°15 pour se terminer dans le près en contrebas de la route. Le conseil décide en outre que la commune prend à sa charge l'assainissement de l'autre moitié du cimetière par drainage derrière le mur nord quitte à déclarer d'utilité public la portion de terrain nécessaire

Comment transporter dignement nos défunts :

Par délibération du 7 aout 1910 Mr Besson maire expose que les habitants de Vebret demandent que la commune soit dotée d'un corbillard digne de ce nom et il propose de traiter de gré à gré avec Mr Escudier, Carrossier à Bort. Le 6 novembre le corbillard est livré, il a couté 785 frs. Le 1^{er} aout 1920 un budget est voté pour « réfection de la remise du presbytère pour remiser le corbillard qui jusqu'à présent restait chez qui voulait bien l'abriter ». Certains s'en souviennent encore.

Modifications au cimetière :

En 1913, premier changement de destinations d'une partie des fosses communes transformées en « concessions pour la construction de caveau ». A nouveau par délibérations du 20 février 1920 et du 14 septembre 1930 (le maire Breton), des concessions quinquennales puis perpétuelles prennent place à l'intérieur et à la place des 4 carrés des fosses communes. Pour chaque changement nous possédons les plans calqués sur le plan original et indiquant les transformations. Il est intéressant de noter la périodicité décennale pour toutes ces évolutions

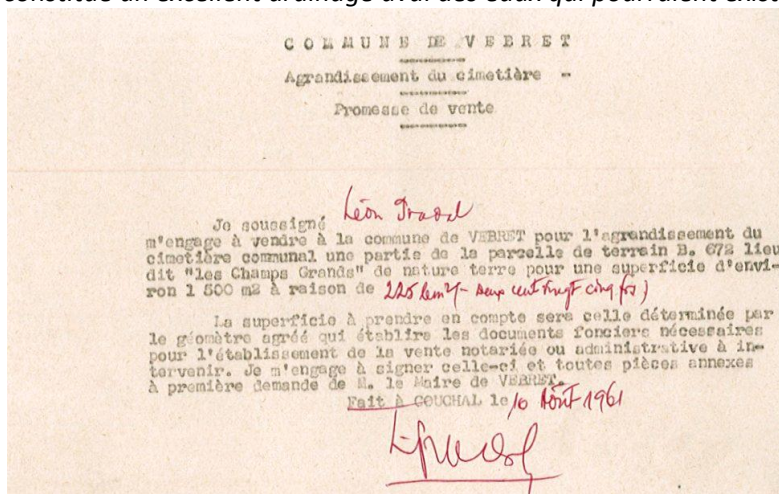
Petit à petit toutes les fosses disparaissent à l'exception d'un petit carré qui, dit-on, a longtemps été conservé pour l'inhumation des enfants mort nés non baptisés dit carré des enfants.

En 1951 le fameux mur d'enceinte qui avait l'objet d'une dispute entre l'entrepreneur, l'architecte et la mairie a besoin d'être refait, à peine 50 ans plus tard. Monsieur Verdier, maire d'alors comme tout bon gestionnaire part à la recherche de subvention. Après tractation avec la préfecture, 40 000F sont attribués par arrêté le 7 décembre 1951, il faudra 3 ans de courrier pour arriver à se faire allouer toute la somme. Les travaux avaient été confiés à Espinasse Émile entrepreneur à Vebret dont la bonne réputation de maçon était connue. Les travaux avaient coutés 525 500 F.

1^{er} agrandissement :

Une autre décennie passe et par délibération du 14 septembre 1961 sous la présidence du maire Verdier il est décidé l'agrandissement du cimetière. Les pourparlers devaient durer depuis un certain temps car la commune en janvier 1961 avait commandé sous l'égide de monsieur Cros ingénieur TPE à Saignes, un rapport géologique de terrain au Professeur Lapadu-Hargues du laboratoire de géologie et minéralogie de la faculté des sciences de Clermont, rendu le 23 mars 1961 :

Extrait : *deux fouilles ont été faites : « elles ont montré des alluvions fluvio-glaciaires, constituées par des blocs arrondis de dimensions moyennes de l'ordre de 30 cm enrobé dans un mélange d'argile très sableuse. Le sol est très peu humide, cette parcelle est comme le cimetière surélevé d'environ 1,75 m par rapport à la route et celle-ci constitue un excellent drainage aval des eaux qui pourraient exister dans ce sol ».*



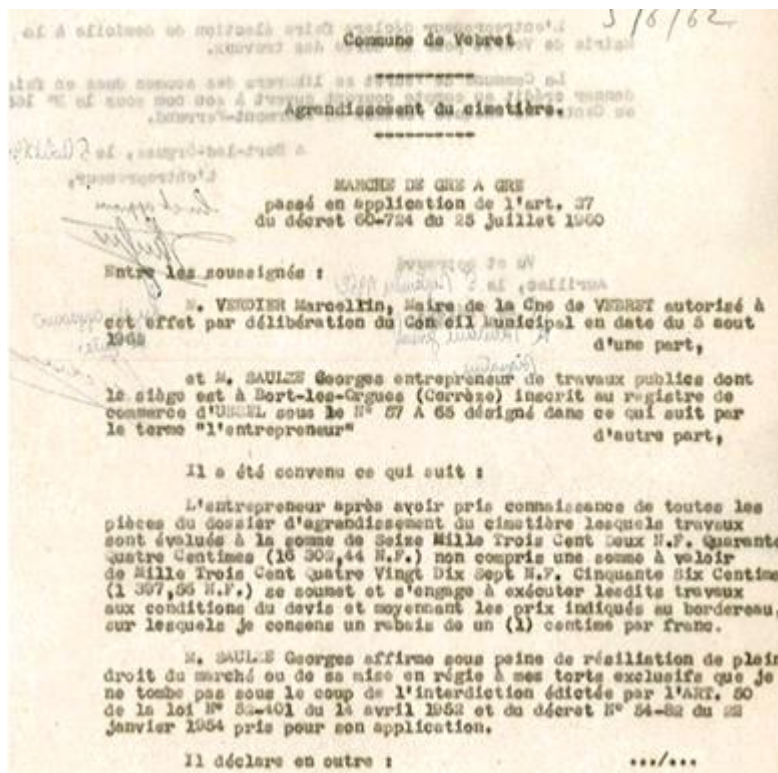
Il préconisait d'utiliser une superficie utile de 1500 m² pas moins. La parcelle mitoyenne appartenait alors à la famille Pradal qui ne fit aucune difficulté pour la céder à la commune pour 225 ancien francs /m² par accord signé le 10 aout 1961. Autorisation est demandée au préfet, accordée le 9 oct. 1961 avec obligation d'utiliser le concours du service des ponts et chaussée pour établir le projet pour un cout évalué à 15 000NF. Donc impossibilité de s'adresser directement à une entreprise privée comme en 1897.

Une fois le projet établi en 7 cahiers (nous avons les cahiers 3, 4, 5,7), le conseil départemental de l'hygiène émettant un avis favorable, le préfet en date du 14 mai 1962, donne définitivement l'autorisation de faire des appels d'offre publics. La commune fait une demande de subvention mais le préfet reste très évasif car « les

crédits mis à sa disposition par le ministère de l'intérieur sont extrêmement modique ». Ce nouveau projet ne recèle rien de particulier si ce n'est une obligation de créer un parking celui que nous connaissons actuellement le long de la route car rappelez vous la route avant son élargissement récent passait à ras du mur tel sur le plan de 1897.

Des différentes soumissions à l'appel d'offre, nous avons les réponses des entrepreneurs Guittard de Saignes pour 21 027,43 NF et Saulze de Bort les orgues pour 16 136,07 NF, c'est ce dernier qui remporta le marché le 5 août 1962.

Les travaux n'ont pas été entrepris tout de suite car l'acte notarié d'achat du terrain ne fut pas dressé et signé avant le 25 mars 1963.



En 1982, le conseil municipal prend la décision de créer un caveau communal qui « permettrait aux familles non préparés à l'inhumation de leur défunt de prendre leur décision ». Devis a été demandé aux entrepreneurs Fraysse de Bort et Panlopez de Mauriac, le choix a été donné à un caveau 2 places pour la somme de 15 959F de Mr Fraysse à placer à gauche de l'entrée du nouveau cimetière.

2^{ème} agrandissement :

Encore une fois le nouveau cimetière, devient trop petit, il y a une nouvelle demande d'agrandissement. Les familles évoluent, cherchent à acheter des concessions pour créer leur propre caveau sans avoir à utiliser les vieilles concessions familiales. Le conseil municipal en conséquence décide en 1996 d'agrandir à nouveau le cimetière par l'acquisition d'un terrain mitoyen sur la parcelle dite « les champs grands ».

La transaction se fait à nouveau à l'amiable, le document d'arpentage est dressé par Mr Touzet géomètre expert à Mauriac le 12 août 1996 pour 45a 06ca et par délibération du 8 novembre sous la présidence de Pottier Marc, le conseil vote un budget de 5000 Frs. L'acte d'achat sera signé le 16 avril 1997.

Son aménagement sera simple divisé en allée, avec prolongation du mur latéral en pierre de l'ancien cimetière et pose une grille d'entrée. Le reste de la parcelle est clôturée d'un grillage et habillé d'une haie de verdure avec percement d'une ouverture de connexion dans le mur de l'ancien cimetière.

Voilà pour l'histoire de notre cimetière sur un peu plus d'un siècle. Il est le reflet éteint de la société vivante de sa communauté par ses transformations, par sa position, par son style surtout celui des caveaux. De nos jours l'évolution de la société et des familles, leur départ, leur fixation dans d'autres lieux ou tout simplement leur extinction, le changement de mentalité, l'abandon du culte des morts, font que beaucoup de concessions sont oubliées et se trouvent en état d'abandon, voire saccagées... Il appartient à la communauté de ne pas abandonner ses morts, de savoir les rassembler dans le respect afin de laisser la place aux vivants. Visiter un cimetière doit rester un voyage de valeur, d'amour, de souvenir parmi le champ silencieux des vanités humaines.

PFT juin2013 La Besseyre

Les deux parties de cette histoire du transfert du cimetière seront prochainement accessibles (avec des documents plus nombreux et d'une plus grande taille) sur le site « Histoire locale de Vebret » :

<http://histoire-locale.chez-alice.fr/>



ARMÉE DE L'AIR
Liberté - Égalité - Progrès
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ecole d'Enseignement Technique
De l'Armée de l'Air 722 de Saintes**

**DES LA FIN DE SECONDE,
OPTÉZ POUR UNE CARRIÈRE DE SOUS-OFFICIER**

Via l'EETAA 722 de Saintes
et ses formations diplômantes :

*Baccalauréat S option Sciences de l'ingénieur,
Baccalauréat STI2D systèmes d'information et numérique
Baccalauréat Professionnel Aéronautique*

Dépôt de candidature jusqu'au 07 mars 2014

Pour tous renseignements s'adresser au :

**Bureau Air du CIRFA
71 boulevard Berthelot
63100 Clermont-Ferrand
Tél: 04 73 16 18 93
cirfa.clermont@recrutement.air.defense.gouv.fr**

DEVINETTES



Quels sont ces ponts
(de la communauté de communes) ?



Réponses page suivante

JEUX

Solution mots croisés grille n°36

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	L	A	B	E	S	S	E	T	T	E
II	A	R	R	O	S	E	U	R		P
III	S	T	A	R		T	R	E	M	A
IV	T	E	S		T		E	M	O	I
V	I		S		H	E		O	N	S
VI	O	P	I	N	E		H	U	I	S
VII	U	R	E	E		C	O	I	T	E
VIII	L	E	R	O	T	S		L	E	U
IX	E	T	E		O		B	L	U	R
X	S	E	S	A	M	E		E	R	S

Solution de la Grille sudoku n°36

9	7	5	3	1	2	4	6	8
8	2	4	6	5	9	1	3	7
6	3	1	4	8	7	2	5	9
7	6	2	1	4	5	9	8	3
5	4	8	9	7	3	6	2	1
3	1	9	8	2	6	5	7	4
4	9	6	5	3	8	7	1	2
1	8	7	2	6	4	3	9	5
2	5	3	7	9	1	8	4	6

Mots croisés grille n°37

(Solution dans le prochain bulletin)

Horizontal :										
I – Affluent de la Rhue.										
II – Beau sentiment – Possessif.										
III – Ensevelit Pompéi – dépouillés.										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

IV – marque d’infinitif – Accord russe – liquide nourricier.
V – Sont mieux aimées vertes que jaunes.
VI – Gouvernantes.
VII – Célèbre nourrice – chante au Tyrol.
VIII – En Auvergne, il y a ceux de Chanonat, Chanteuges, Bredons, Saint-Chamand....
IX – Rames sous la Seine – Choisis.
X – A Vebret, des anciennes sont au cimetière, une nouvelle à côté de l’église – La nôtre est quaternaire.

Vertical : 1 – Il y en avait 8 à Vebret avant la seconde guerre mondiale, (ancien nom).
 2 – Tel le goût de la gentiane pour certains – Début de série – Gentil envahisseur.
 3 – Thymus – Opposé au nom commun.
 4 – Autrefois, il y en avait une au bourg, maintenant, on les trouve à Saignes, Riom, Condat...
 5 – Relative à la neige – ancien congé d’office
 6 – Cheville – brins souples.
 7 – Connu – Ce que l’édile attend des mariés.
 8 – Non acquis – Substance à éliminer.
 9 – Petit roman.
 10 – Ouvertures de violon – Villa italienne.

SUDOKU : Grille37 proposée par Claude Bonnot de Champassis. (Solution dans le prochain bulletin)

Règles du sudoku Le but du jeu est de remplir la grille de sudoku, avec des chiffres de 1 à 9. Les contraintes sont simples : un même chiffre ne peut pas être présent plusieurs fois sur la même ligne, ni sur la même colonne. De la même façon un même chiffre ne peut être présent qu'une seule fois dans un sous-carré (3 par 3).

2				1	7	8		
				5		7	6	
4			3	8				2
6		7	8	9			3	4
	5			6		2	9	
3						1		
		2	4	3	9			7
	6					4	5	
8				7		3		

Réponse devinettes : Le pont de Couchal (La Sumène) et le pont tremblant du Saut de la Saule (la Rhue).